

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AMR 22/012/2004 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 247/04 (AMR 22/008/2004 du 12 août 2004)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

CHILI

**Juana Calfunao Paillalef (f), responsable d'une communauté indigène et militante en faveur des droits humains**

**Antonio Cadin Huentelao (h), son mari  
ainsi que leur famille**

---

Londres, le 19 octobre 2004

Juana Calfunao Paillalef et sa famille ont été la cible de nouvelles menaces de mort émanant, notamment, d'un représentant de l'État. Ces faits sont intervenus alors que, selon certaines sources, le parquet régional (*Fiscal Regional*) a ouvert une enquête sur l'incendie manifestement volontaire du 26 juin, qui avait détruit la maison de cette famille et lors duquel Basilio Coñoenao, l'oncle de Juana Calfunao Paillalef, avait trouvé la mort.

Le 26 septembre, un fonctionnaire de la Corporation nationale de développement autochtone (*Corporación Nacional de Desarrollo Indígena*, CONADI) a menacé Juana Calfunao Paillalef et sa fille de dix-sept ans, Carolina, en ces termes : « *Vous voulez que je vous brûle vives ?* » et « *Je vais chercher mon arme pour vous descendre* ». Plus tard, dans la même journée, plusieurs coups de feu ont été tirés en direction de l'habitation de fortune qu'occupent Juana Calfunao Paillalef et ses proches depuis l'incendie présumé volontaire de leur maison. Ils ont porté plainte le lendemain au poste de police de Los Laureles.

Au mois d'août, à au moins deux reprises, un véhicule a été garé devant la propriété de Juana Calfunao Paillalef après minuit, les phares braqués sur l'abri de tôle occupé par la famille.

Amnesty International a fait part de ses préoccupations concernant la sécurité de ces personnes dans une lettre ouverte aux autorités régionales et nationales du Chili le 20 août 2004 (Index AI : AMR 22/004/2004). Elle n'a, pour l'heure, obtenu aucune réponse de leur part. De son côté, Juana Calfunao Paillalef a dénoncé à maintes reprises les menaces et les actes d'intimidation dont sa famille et sa communauté ont fait l'objet. En mai 2000, cette femme avait fait une fausse couche des suites des coups que lui avaient infligés des *carabineros* (police nationale en uniforme).

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol – si vous parlez cette langue couramment –, en anglais ou dans votre propre langue) :**

– exprimez votre préoccupation quant à la sécurité de Juana Calfunao Paillalef et des membres de sa famille, qui ont récemment été menacés par un fonctionnaire de la Corporation nationale de développement autochtone (*Corporación Nacional de Desarrollo Indígena*, CONADI) ;

– demandez instamment que des investigations impartiales et efficaces soient menées dans les meilleurs délais sur ces menaces et sur les autres actes d'intimidation dont les membres de cette famille ont été la cible ;

– efforcez-vous d'obtenir des précisions au sujet de l'enquête qui aurait été ouverte sur l'incendie présumé volontaire de leur maison, le 26 juin, ainsi que sur la mort de Basilio Coñoenao, et demandez que les conclusions de ces investigations soient rendues publiques et que les responsables présumés soient déférés à la justice ;

– appelez les autorités à prendre immédiatement les mesures nécessaires pour assurer la protection de Juana Calfunao Paillalef et de sa famille ;

– demandez à être informé de l'évolution des investigations relatives aux actes de torture subis par Juana Calfunao Paillalef en mai 2000, à la suite desquels elle a perdu son bébé.

**APPELS À :**

**Gouverneur de la région IX :**

Sr. Intendente IX Región  
Intendencia Región Araucanía  
Sr. Ricardo Patricio Celis Araya  
Bulnes 590 piso 2  
Temuco, Chili

**Fax :** +56 45 208217

**Formule d'appel :** Sr. Intendente, / Monsieur,

**Ministre de la Justice :**

Sr. Ministro de Justicia  
Sr. Luis Bates  
Ministerio de Justicia  
Morandé 107  
Santiago, Chili

**Fax :** +56 2 695 4558

**Formule d'appel :** Sr. Ministro, / Monsieur le Ministre,

**COPIES À :**

**Conseiller présidentiel (chargé, notamment, des questions relatives aux populations autochtones) :**

Asesor de Gestión de la Presidencia  
Sr. Domingo Namuncura  
Palacio de la Moneda  
Santiago, Chili

**Fax :** +56 2 6984656

**Formule d'appel :** Estimado Señor, / Monsieur,

**Ministre des Affaires étrangères :**

Sr. Ministro de Relaciones Exteriores  
Sr. Ignacio Walker  
Ministerio de Relaciones Exteriores  
Catedral 1158, Piso 3  
Santiago, Chili

**Fax :** +56 2 696 8796

**Formule d'appel :** Sr. Ministro, / Monsieur le Ministre,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Chili dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 30 NOVEMBRE 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*